



« Bars, Laez, ha Librente. »  
Girou lavaret gant An Tour d'Avywan

SPERED PARIZ

« Nag ez eo kaer al labour a ra ar c'hazetenner? Daoust ha n'eo ket evel eur mouller speredou en eur rei da grompen en eur feson skler ar peaz a die beza gwir evel pehini? Ha n'eo ket karget da skler/jenna ar bobl, da skei war un dizursion, da zistruji ar gwall-gredennou, en eul lakaat da zistrei d'ar Wirionez ha d'al Lealded speredou ar muia a dud posubl? »

« Ar peaz hon deuz lavaret, diwar-benn karg ar c'hazetenner, a zo deuet en hor spered, abalamour ma welomp eun niver briz euz hon c'hazetenner a Bariz, o klask atao lavaret geler, pe hervez malavaret ober « bluff ». »

« Gwir eo, meur a gazeten a ziveaz Pariz, ha nan ar re vahan, a gouez aliez er perc'hed-se a vo penn-kaoz ne vo kredet mui ne vo ket pell ar skrivagnerien ar muia gwirion. »

« Mez kazetennoù Pariz o deuz ar muia da respont war gement-se. Hi dreist-holl eo a lavar aliez ar c'hontrol d'ar wirionez. Koulzoud dre ar peaz o skrivont eo a vez barnet ar Breizad gant ar Gall, hag aliez ar Vreiziz en em vartan o-unan dre ar skridou-se. »

« Eur c'hliaker kelachen a zeu en hor Bro a zeu gant zonjou lakeet en e benn en Pariz, diwar-benn ar Vretoned, hag e tistro d'ar gear gant ar memez sonjou. »

« Tud estren a oa asamblez ganin warlene, n'o doa ket meulded awaleh da rei da Vere'hed Breiz a lea d'ar mar'had abalamour ma oa o didall ken net ha ken didarh! »

« Arrebeuri an tier war ar meaz, ar vasselier sired ha lugernus, enni livet warno fleur ken kaer, enni skeudennou ha poltrejou, a ziskuez mad e vev en o eaz laboureriedou hor Bro. »

**JOURNAL REGIONALISTE**  
**HEBDOMADAIRE**  
de la  
**BRETAGNE**  
et des  
**Bretons Emigrés**  
**ABONNEMENTS:**  
FRANCE... 1 an... 3 fr. 50  
ETRANGER... 5 —  
Avec « Ar Vro » Rovno Mensuel  
FRANCE... 1 an... 5 fr.  
ETRANGER... 8 —  
*Les Abonnements sont payables d'avance*  
Tout changement d'adresse sera accompagné de 0 fr. 50 cent. en Timbres-Poste.

# Ar Bobl

Directeur: **F. JAFFRENOU "Taldir"**  
Secrétaire de Rédaction: **Léon LE BERRE "Abalor"**  
Administrateur: **Louis GOURLET** | Correspondant Central: **Jean SOLU**

« Evid ar Vro dre ar Bobl »

« Frankiz da beb Barn! »

Rédaction et Administration  
Rue des Carmes, CARHAIX  
CORNOUAILLES  
**TARIF des INSERTIONS**  
Ann. et Récl. 4<sup>e</sup> p. 01. 20 alligne  
3<sup>e</sup> — 0 25 —  
Chronique Locale 0 50 —  
En Echos... 0 75 —  
**ON TRAITE A FORFAIT**  
Les Agences Havas, la Presse Nouvelle et John Jones, Paris, se contentent aussi nos Annonces.  
Les manuscrits ne sont pas rendus

lakeont goude diwar-benn Breiz e kazetennoù Pariz.

« Ne fei ket d'in evid kement-se, klask nac'h ar gernez a gouezaz n'euz ket pell war eul loden dez tud hor bro, hag a oa bet sikourer gant ar c'hazetenner ar gazar en gear benn. »

« Mez, pell eo da veza gwir an holl draou a zo bet lavaret, ha nikun deuz Familou ar Vro-ze n'eo bet dare d'an dud anezhi mervel gant an naon du! Rag ar brugierien, daoust ma n'int ket mignoud d'ar vartoloded, a lodenne ganto goulzoud o avalou-douar, tennet deuz o farker! A dra-zur, lod pephini ne oa ket braz, ha meur a hini euz ar vartoloded a rankaz ober kof moan! Mez lavaret, abalamour da ze, ez euz bet eur gernez vraz henvel ouz an hini a c'hoarvez aliez en hidéz, a zo livea geier. »

« Eur Breton- ne chell nemed c'hoarzin o sonjal en deuz gwelad eur Parisian, eur famil a-bez gwisket gant rouejou koz, hag hep magadurez all ebed nemed bezin!! »

« Eur mignoud d'emp, hag a denn poltrejou, a gavaz an tu d'ober goap deuz ar Barizianed, ha deuz an estranjourien. Kas a reaz tro ar bed skeudennou faoz e fotografi. »

« Pa oen klan en Dublin, astennet war ma gwela a zen divroet, na c'hele'hen miret da c'hoarzin, en eur welet en eur gelaouen a Vro-Saoz, eun tad a famil dez koste Douarnenez, en dro d'ezan bugale kasti meurbed. »

« Gwelad em oa meur a vech araok kuitaat va Bro, an den-se hag e vugale e koch Kemper! Chom a rean en un ti bihan savet er ru Navez... O Parisianed, c'hui hag a glask tapout ar re-all a oa bet tapet mad hoc'h-unan. Et nunc erudimini. »

« An holl draou-ze n'o deuz great nemed deski eur vech muioc'h, peger braz eo kalon ar Barizianed. Gant an dra-ze porzierien ha porzrierezed Pariz a gavaz an tu da lemma o zeod war an treuzou, ha da gaout kalz muioc'h a fizantz er c'honchou skrivet er c'hazetennoù! »

« An *Humanité*, ar *Journal*, ar *Matin*, ha kalz ahendall hep ober kalz a zispignou o deuz diskloriet d'an holl pouioù ar bed, hag al louzou evid o farez! Skrivagner *Ar Matin*, e-touez ar Gimerianed mad ha fur, a welaz e girri-tan, o redek en hon bro, n'en deuz gwelad nemed eun den hepken, gwisket hervez stum ar Vro. Ha piou oa hennez? Botrel! »

« Dre-ze 'ta, emezan, em an holl Vreiziz o trei da veza Galloued. Goustadik, paotred! N'omp ket c'hoaz ho par! Gwiskaman-hou ar Vro n'int ket c'hoaz kollet. »

« N'hon deuz ket amzer da glask ar peaz o c'hoarveet gant an Ao. Delarue, na gant laeron Menez St-Mikael ha Plougastel, memouz gant Brahmaned, Majed ha Sorserien! »

« Falz kreñnennou zo marteze en hon touez! Gwir eo! Ar re-ze a zo bet diwanet e kalon hor c'hendadou. N'omp ket ead d'ho frena digant ar Brahmaned nag ar Majed! La! brao eo da c'hallaoued Pariz c'hoarzin goap deuz ar Vreiziz, spontet gant ar zonj euz an Ankou, »

pa glaskont o-unan gant sikour sorserien evel Devah, Romanah, ha Plikmann gouzout e pelec'h eo kuzet eur pouarkeaz belek muioc'h! An Aotrou ar Braz lakeat gant an *Illustration* hag ar *Monde illustré* penn-rener ar Varzed Gorsead Breiz-Izel a c'hello skriva eul leor nevez a gonto ennan *Buhez ar re varo a Bariz* evel ma neuz kontet « Doare ar re varo a Vreiz-Izel! »

« N'eo ket deuz sorserien distler ar Vro a vez great goap! Rag ar reman, a zoug en o zach chas-du, lousigi, ha brini, Mez, Majed Pariz hag ar re a gar ané petra zo diudan o zok moull-uhel? Netra! »

« Ah! Aotrouez Pariz, ma ouefe ar Vretoned, peger marc'had mad eo ho Sach-bren, e lavaret holl, n'eo nemed marc'hadouez divalo! »

## CROQUIS DE MEURS UN GROS BOURG

« Connaissez-vous un gros bourg? Y avez-vous jamais habité? Avez-vous goûté la vie qu'on y mène? Non. Eh bien! laissez-moi vous engager à ne jamais y aller, si vous ne voulez pas devenir le plus malheureux et le plus maussade des hommes. »

« J'en connais un et je suis condamné à y vivre. Il ressemble à tous les gros bourgs. »

« Au centre de la Grande place se trouvent les vieilles halles. Trois rues y conduisent. Ces rues sont bordées de maisons basses et sales, portant de prétentieuses et ridicules enseignes: Au rendez-vous des gens du monde; Grand Hôtel de l'Univers; épicerie parisienne, etc., etc. »

« Tout le long du jour, les commères du logis se tiennent sur le seuil de leur porte, un tricot à la main; elles dévisagent les passants, examinent affrontément les étrangers de passage, et se racontent les cancans du jour. Le soir venu, lorsque leurs enfants sont couchés et que leurs maris se reposent des fatigues du jour, elles se retrouvent au même endroit pour se raider les mêmes colonnines, sous la leur palotte des réverbères fumoux. »

« Oh! la vilaine et méchante race de femmes! Tous les jours, la même torpeur monotone et accablante envahit les hommes et les choses. »

« Le même train-train canasien se répète. Le clerc de notaire passe, un porte-plume sous l'oreille, avec un air affairé; la clochette de la porte résonne dans le silence; deux vieilles demoiselles s'en vont bien lentement faire leur promenade quotidienne, suivies de leurs « toutous chéris »; Monsieur le Curé fait les cent pas sous ses ormes poudreux de la place, en lisant son bréviaire. Il le ferme de temps à autre pour humer avec délices une bouffe prise de l'air. »

« Le soir, à l'heure de l'apéritif, Messieurs les fonctionnaires se réunissent au Cercle démocratique et Messieurs les propriétaires à leur cercle privé. Dans chacun de ces cercles il y a un président qui pontifie solennellement et des membres qui s'annuient par habitude en l'écouyant parler. »

« Puisqu'il y a deux Cercles, il y a aussi deux Sociétés. L'une, qui se targue d'aristocratie, est composée des gros bour-

geois et des propriétaires. Elle habite le gros bourg de père en fils, et y forme une sorte de caste fermée à tout nouveau venu. L'autre est composée des principaux fonctionnaires et des petits rentiers. Ces deux Sociétés se jalouent, se décrient, s'épient à chaque instant. »

« De temps à autre cependant, quelque gros événement vient mettre en émoi toute la population: Monseigneur l'Évêque fait sa tournée pastorale, M. le Préfet vient présider le Conseil de révision; M. le Sénateur vient faire ses visites à l'occasion des élections prochaines. »

« Et c'est autour de chaque Société de s'agiter. Les dévotes se disputent l'onneux sourire de Monseigneur, les fonctionnaires un entretien avec M. le Préfet; les propriétaires l'honneur de recevoir M. le Sénateur. »

« Puis, ces visites passées, la fièvre tombe. Les habitants du gros bourg reprennent leurs habitudes canasien; la solitude reprend possession de son domaine. »

« Croyez moi, si vous êtes jeune et que le destin vous condamne à venir vivre dans un gros bourg, si vous êtes épris de gaieté, de vie et d'amour, vous deviendrez mélancolique et taciturne, vous vieillirez moralement et physiquement. »

« Quant à l'amour, vous ne le connaîtrez pas, il n'y existe pas. »

Jean d'Escat.

## Echos et Nouvelles

### Mots historiques

**Du Cri de Paris.**  
« M. Etienne, ministre de la guerre, a suivi à cheval les manœuvres de l'Est. »

« M. Etienne est un bel homme. A pied, il est très bien; à cheval, il est superbe... Il fut donc très admiré. »

« Galopant à la tête d'un brillant état-major, M. Etienne était toujours sur la ligne du feu. Bravant tous les dangers, donnant l'exemple d'un héroïsme souriant, il faisait fi de la plus élémentaire prudence. On le vit foncer à toute allure sur une batterie qui, à ce moment, tirait dix coups à la minute. D'autres aussent salués les boulets; M. Etienne salua, lui, les canonniers et leur dit simplement: »

« — Mes amis, je suis content de vous... »

« M. Etienne alla même si loin qu'il tomba dans un parti ennemi... Et un brave général l'aborde, le kipi à la main, en disant avec un sourire: »

« — Monsieur le ministre, vous êtes mon prisonnier! »

« M. Etienne répliqua, en éclatant de rire: »

« — Voici mon épée! »

« Et il lui tendit sa cravache... »

« C'est ainsi que notre vaillante armée se prépare aux rudes travaux de la guerre. »

### Intronisation de Mgr Dubourg

Rennes, 11 septembre.  
L'intronisation de Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, a eu lieu mardi matin. Le cortège, parti de l'archevêché, s'est rendu processionnellement, au milieu d'une foule nombreuse, à la cathédrale, où le chanoine doyen a adressé un nouvel archevêque quelques paroles de bienvenue. »

Après avoir remercié, Mgr Dubourg est monté en chaire et a prononcé une allocution, puis il a donné sa bénédiction. »

L'archevêque a été reconduit processionnellement au séminaire, où il a broyé, vais-je donc mourir sans avoir pu, à mon tour, lui faire subir toutes les tortures que j'endure? s'écriait-il. »

Pendant toute la nuit, Job demeura étendu, froissant ses membres déchirés contre le roc, perdant son sang par une large blessure qu'il avait au front, subsistant le supplice affreux d'entendre gronder l'océan à ses pieds, sans pouvoir rafraîchir ses lèvres brûlantes. »

Vers le matin, ses forces avaient considérablement baissé, et les souffrances, la perte de son sang, avaient eu raison de sa vigoureuse constitution. Seuls, de faibles gémissements sortaient de ses lèvres. »

Le soleil venait à peine de se montrer à l'horizon, lorsque passa, à quelque distance, une barque de pêcheurs. Ceux-ci venaient de jeter leurs filets, lorsqu'ils eurent distingué une plainte humaine, au travers des mugissements de la vague. Ils prêtèrent l'oreille, et les lamentations, plus précises, plus déchirantes, arrivèrent jusqu'à eux. »

Cette voix vient des falaises, approchons-nous, dit l'un des deux hommes. »

Immédiatement, l'autre retira le filet et prit les rames. »

Us avancèrent doucement, longeant la côte, fouillant de leurs regards perçants les anfractuosités et les creux des rochers. »

Tout à coup, l'un d'eux poussa un cri. »

« Un homme! fit-il en désignant Job. »

Ils approchèrent, et, s'accrochant aux rochers, arrivèrent non sans difficulté auprès du blessé. »

présidé le déjeuner du clergé. Les réceptions ont eu lieu à l'archevêché. »

### Notariat

L'examen à subir par les candidats aux fonctions de notaire ayant fait leur stage dans le département du Finistère est fixé au jeudi 4 octobre prochain à neuf heures du matin, au siège de la chambre des notaires de l'arrondissement de Quimper, rue du Parc, 26. »

Les candidats à cet examen devront faire parvenir leur dossier à M. le président de la chambre des notaires de l'arrondissement de Quimper le dimanche 30 septembre au plus tard. »

### L'enseignement libre

Une école normale libre, ayant pour but la formation des professeurs et institutrices de l'enseignement primaire et secondaire des jeunes filles, s'ouvrira le 15 octobre, au 90 de la rue de Rennes, sous la direction de Mlle Desrez. »

Mme Charles Daniélou, agrégée de l'Université, a bien voulu se charger de la direction des études. »

### Le nouveau général des Jésuites

Suivant la *Tribuna*, le nouveau général des jésuites lors de l'expulsion des jésuites allemands, en Angleterre, ainsi qu'au collège autrichien de Feldkirch. »

La *Tribuna* dit: « Cette élection concorde avec les idées régnantes au Vatican. Les jésuites ont voulu témoigner leur satisfaction à l'Allemagne, qui a ouvert ses portes aux jésuites, alors qu'en France on les chasse. Cette élection constitue une démonstration politique hostile à la France, dans ce sens que, pour les cléricaux, actuellement, tout ce qui est allemand est hostile à la France. » La *Tribuna* ajoute: « Pie X a l'intention de créer deux nouveaux cardinaux allemands. Le père Wrnz est le vingt-cinquième général des jésuites et le second de nationalité allemande, le premier fut le père Nicka, au dix-septième siècle. »

Après le dîner servi à l'hôtel des Voyageurs, centre de réunion, on se rend à la salle gracieusement mise à la disposition des congressistes par M. Quenquell. Dans un angle, se dresse le théâtre, dont les décors figurant une marine ont été brodés par un artiste d'Auray. M. Coppens, négociant, auquel nous sommes heureux d'offrir toutes nos félicitations. Nous les adressons également à M. le Dantec, qui a présidé à tout ce coquet arrangement. »

Cà et là sur les murs, de petits drapeaux bretons, évoquent le nouveau drapeau d'André, croisé de la Croix de Saint-Anderme de Sinoelle. Sur chaque branche se lit le mot *Breiz*. C'est là une heureuse innovation qui ne permettra plus à nos inconséquents ennemis de prendre le symbole de la Bretagne pour le drapeau royaliste. »

Les affiches des principales publications bretonnes s'encadrent dans une gracieuse verdure. »

A huit heures, les binious font leur entrée dans la salle au son du *Sav Breiz-Izel*, M. Jakob *Eftann Kobl Shau*, d'Auray, s'avance derrière eux, portant la nouvelle bannière bretonne. Il est suivi des Barges, de l'Estourbiellon, Jaffrenou, Mellac, Loeiz Herriou, Le Berre, Evren, et Jos Parker. »

Des applaudissements nourris éclatent, et au milieu de l'enthousiasme général, le Président confie la garde du drapeau à M. Jakob, qui en est si digne, puis il prononce le discours d'ouverture, dont nous ne pouvons donner hélas! qu'un pâle abrégé. »

L'orateur remercie M. Mério, maire de Carnac, de l'hospitalité offerte et évoque le souvenir du Congrès d'Auray (septembre 1902). Il retrace l'histoire de l'U. R. B. déjà connu de nos lecteurs. Il affirme une fois de plus, le caractère nettement décantonnais de l'œuvre, et le besoin qu'elle eût des sa naissance de franchir les limites étouffantes du domaine trop restreint où l'avaient cantonnée ses premiers fondateurs! »

Il rappelle de quelle utilité lui fut dans tous les dialectes, le Théâtre Populaire ainsi que la méthode raisonnée et pratique des Barges. »

Grâce à cette double force, beaucoup de nos compatriotes, se sont enfin rappelés qu'il y avait une Bretagne, qui ne pouvait avoir un regain de vie nouvelle, sans être elle-même! D'autres en même temps, ont porté leur vrognerie, dit une femme, en jetant à son mari un regard provoquant. »

— Ma foi, s'il meurt, ce sera un fameux débarras pour le pays, reprit un homme, en regardant le blessé avec mépris. »

« Il a une figure de daigné; moi, il me fait peur, ajouta une jeune mère qui tenait dans les bras son enfant. »

Pour sûr, je n'entre pas chez lui. Toucher un maudit porté malheur, dit-on. Les mouvements que les porteurs imprimèrent à Job le tirèrent de son évanouissement; la souffrance était si forte, qu'il se mit à pousser des cris épouvantables. Son visage contracté était horrible à voir. »

Par un mouvement spontané, la foule recula instinctivement et les femmes se signèrent. »

« Seigneur Dieu! j'ai cru voir le diable, fit l'une d'elles. »

« Dame, on dit qu'il passe toutes ses nuits avec lui, il vient sûrement le chercher. »

Lorsque les pêcheurs eurent étendu le mourant sur son misérable grabat, il sortit, et celui qui avait déjà témoigné quelque pitié pour lui se tourna vers les femmes: »

« Ce malheureux est à plaindre, il a une blessure épouvantable à la tête, il faudrait le panser. »

Et les deux hommes, la conscience tranquille retournèrent à leur pêche. »

« Je n'entre point, moi, fit un paysan, on dit qu'il a des accointances avec le démon et qu'il jette des sorts. »

— Voilà tout de même où conduit l'... »

Feuilleton du Journal "AR BOBL" 29

## L'Hermine de Coëtmor

Par L. DE KERLOIS

Bientôt, affolé, terrifié, il sortit en courant du manoir, et, gémissant de la fièvre, il regagna péniblement Trébouille. »

« Chassé, toujours chassé par vous, maudits, se disait-il, mais ma vengeance est là, je la savoure. Par moi, par le seul fait de ma volonté, le dernier de votre race exécuté se meurt, déshonoré, dans les fers, sous la livrée du forçat; le vieux marquis languit dans son humiliation, et sa fille voit sa beauté et sa jeunesse se flétrir par les angoisses et les privations. Mais mon cœur a soif de haine et de vengeance, ils ne souffriront jamais assez pour me faire goûter un seul instant de bonheur. »

Du reste, ses ignobles compagnons semblaient s'être donnés la main pour ne lui laisser aucune minute de repos. Depuis le jour où Max avait commis l'impuudence d'acheter le manoir, il avait dévoué aux yeux de ses complices le chiffre considérable de sa fortune et ceux-ci, au nom du règlement de leur société, venaient réclamer leur part de cette abondance de biens que pendant si longtemps Mordant leur avait cédé. »

« Nous l'avons aidé dans ton crime, la moitié des bénéfices nous revient, ré pétalaient-ils sans cesse. »

Et ils le poursuivaient, le menaçant, en cas de résistance de tout dévoiler à la justice. »

« Tu sais, disaient-ils en ricanant, les témoins ne manquent pas parmi nous, et si tu ne déles pas les cordons de ta bourse, ta tête ne restera pas longtemps sur tes épaules. »

« Alors Max, après avoir envoyé une forte somme à l'étranger, où il comptait se réfugier un jour, donnait à ses compagnons l'or qu'après de longs et persévérants efforts il avait fini par s'extraire au marquis. »

Mordant tremblait, lorsqu'un pas lourd résonnait dans son escalier. »

« Ce sont eux encore; heureusement, il ne connaissait pas mon magot de réserve, disait-il avec effroi. S'ils pouvaient disparaître, je joudrais en paix de mon triomphe, et personne ne connaîtrait mon secret. »

« Une après-midi, que Mordant préoccupé et sombre se promenait solitaire sur le haut des falaises, s'arrêtant parfois pour contempler les lames se brisant à ses pieds, il vit arriver au-devant de lui un homme d'une taille gigantesque, qui marchait en titubant, à la façon des ivrognes. »

Dans ce géant chancelant, il eut bien vite reconnu Job; un sourire affreux vint se jouer sur ses lèvres, il jeta un long regard autour de lui. »

« Nous sommes bien seuls, murmura-t-il. »

« J'ai son secret, chantait l'ivrogne, il me donnera de l'or. »

« A qui parles-tu, Job? demanda Max en s'approchant de lui et en le poussant vers les falaises. »

« Je veux de l'eau-de-vie, j'ai soif, répétait le géant. »

« Va donc boire à l'enfer! et Max, se jetant sur son compagnon, le lança dans les vides. »

« Tu ne parleras plus, fit-il en ricanant, tandis qu'un hurlement, suivi du bruit sourd d'un corps s'écrasant sur le roc, couvraient ses paroles. »

« Et aussi calme, aussi paisible que s'il eût fait une simple promenade, Mordant entra chez lui. »

« Malgré ses blessures terribles, Job n'était pas mort, et sa chute l'avait complètement dégrisé. »

« Prends garde à toi, Max, car je t'ai reconnu et je me vengerai, murmura-t-il. »

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec M. Henri Gautier, éditeur, Paris.

activité sur l'industrie bretonne. Quel de plus admirable que les dentelles de Plo... Comment devant un tel renouveau, ne pas garder à la Bretagne, une affection toute spéciale et un invincible attachement.

Et par-dessus tout, Bretons de Vannes, de Tréguier, Lorient et Cornouailles, soyez fidèles au vieux parler de nos pères !

« Avec elle, nous n'oublierons jamais notre Pays :

« Va a ma veso blehe en oün, / Kef a'c'houa e veso euit va bro !

Après M. de l'Estourbeillon, M. Jean Franc, chansonnier de l'Opéra, se fait entendre avec succès, dans quelques-uns de ses œuvres.

M. de Chamallard, l'orateur de la soirée, est ensuite présenté au public par M. de l'Estourbeillon. D'une voix forte et bien timbrée, le sympathique sénateur de Finistère se déclare très fier d'être appelé à l'honneur de parler devant une assemblée aussi choisie.

La Bretagne a donné assez de preuves de dévouement à la cause française, et par ce temps, où tant de gens s'aiment à se dénigrer, ce n'est pas trop pour les Bretons d'aimer leur pays.

Puis, devant le vif de son sujet, l'orateur, fait de la « Famille bretonne » une étude plus juste. Il la montre appuyée sur le culte des morts, se perpétuant par la tradition et la fidélité aux usages anciens.

Il la montre pratiquant des longtemps la mutualité et l'égalité.

Il conseille aux bretons de n'être pas des déracinés sur leur propre sol, ceux qui, moins exiliés, employés ou soldats, tendent de toutes leurs forces à reconstruire le foyer familial par de nouvelles alliances en pays étranger.

Des applaudissements nourris saluent la péroraison de M. de Chamallard.

L'assistance se retire fort impressionnée par ces paroles et ce spectacle si breton, et se donne rendez-vous au lendemain.

En une salle de classe vaste et aérée, les congressistes se pressent dès 8 h. 1/2. M. de l'Estourbeillon monte au fauteuil de la présidence et déclare ouverte la 9<sup>e</sup> session de l'U. R. B.

Préminent place au banc des assesseurs, Mme Jacob, MM. l'abbé Le Clereh, professeur de langue bretonne au collège N.-D. de Guingamp, Largouët et Le Strat.

Le Président lit les lettres d'excuses de MM. Kervil, ancien président, retenu par la maladie; de Rostays, ancien préfet; Le Goullec, de Traeven, député; abbé Guillerm, vicario d'Arguel-Armel; Paillard, de l'Union Régionale Lorraine; Dr Sagory, médecin à Moncautour; de la Guichardière, Morvan-Gohlet publiciste; Lajot, imprimeur à Morlaix; Achille Le Roux, de Lannion; et de l'Isle, conservateur du Musée archéologique de Nantes; Martin, de Lannion.

Une classification est faite des divers rapports qui seront lus et étudiés au courant de nos séances de travail. Ces ordres du jour sont rapidement dressés et la parole est donnée à M. Choleau pour son mémoire sur la concurrence faite aux petits commerçants détalant par les puissantes Sociétés de Timbre et d'Epargne, d'épargne, rabais, coupons de rente, billets kilométriques.

Après avoir déploré la mauvaise organisation des petits commerçants, incapables de s'unir pour défendre leurs intérêts, M. Choleau donne lecture de l'exposé du projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre par MM. Gervais, Maujan, Messimy. Il donne l'avis de plusieurs sociétés commerciales, l'avis contradictoire des Sociétés de Timbre et d'Epargne et demandant au Congrès de se rallier à l'avis émis par la Chambre de Commerce de Rennes sur la motion de M. Le Coq le très actif président de l'Union du Commerce et de l'Industrie de Rennes, avis que le projet de loi de MM. Maujan et Messimy soit voté en ce qui concerne l'interdiction d'émettre des timbres de primes de toutes espèces, les commerçants restent libres de délivrer eux-mêmes des primes à leurs clients en raison même de leurs achats.

L'assemblée applaudit au discours de M. Choleau et se rallie à ses desiderata.

On lit le Mémoire de M. Gallier, sur l'Art Breton, au point de vue décoratif. M. Gallier voudrait que les Bardes, les Lettrés, les Archéologues, consacrent tous leurs efforts à la résurrection de l'Art Celtique, en l'adaptant aux nécessités de la vie actuelle.

M. de l'Estourbeillon fait observer que la création d'une telle revue, répondrait au vœu de tous. Mais la question financière s'oppose à son exécution.

M. Ch. Brun, président de la F. R. F. fait observer qu'il y a une tendance générale à professionnaliser l'enseignement. Ne pourrait-on émettre ce vœu :

Le Congrès de l'U. R. B. souhaite que l'Enseignement professionnel des Ecoles de l'Etat, aussi bien que celui des Ecoles libres, soit orienté dans le sens des industries locales (broderies, dentelles, sculptures, etc.).

On pourrait peut-être créer un Musée régional, où une exposition roulante comme en Limousin.

Sur la proposition de M. Ch. Brun, secondé par M. de l'Estourbeillon, une commission est nommée pour s'occuper avec le T. C. de France, sur le point de savoir s'il n'y aurait pas moyen de prendre un ligero de conduite commune, et de lier son action en vue de l'encouragement à donner à l'art régional, étant bien entendu, que notre concours se limiterait à la Bretagne.

M. Ch. Brun, rappelle que le grand concours d'architecture institué par le T. C. de France, décerna le 1<sup>er</sup> prix à un hôtel d'Anvers construit selon le goût avoué.

L'Assemblée est heureuse de rendre hommage au T. C. de France qui ne craint pas en toute occasion de se montrer l'implacable adversaire de la banalisation parisienne.

Cette Commission est composée de MM. Ch. Brun, Jaffrenou, De Laigüe et Coniac. MM. de l'Estourbeillon et Even dépeignent les concours d'architecture créés spécialement pour le pays de Tréguier, n'ont eu aucun succès. Trop souvent les artistes locaux ignorent nos intentions. Il faudrait désormais que les membres de l'U. R. B. voudraient bien les rappeler en temps voulu aux artisans du lieu de leur domicile.

Par contre le concours de sculpture sur bois, a produit un véritable chef-d'œuvre. C'est une cheminée celtique, créée sur l'ordre de M. La Roche, par un simple ouvrier vannetais, M. Léon Clément. Les photographes qui l'ont fait ériger, nous montrent une sorte de rétable à panneaux sculptés dans le genre breton et présentant dans ses médaillons, les armes des cinq nations celtiques et celles de la ville de Vannes. M. Jos Parker, en critique un peu les chapiteaux, où il croit reconnaître un peu de Corinthe. Mais les gens qui se comportent l'œuvre, ont entièrement du goût de notre sympathique vice-président. Le Congrès fait écho à ce jugement.

Des félicitations sont votées à M. Clément pour son beau travail, qui lui vaut un prix de 50 francs, et un chaleureux merci est envoyé à M. Laroche, le promoteur de cette pièce unique.

Le Président lit ensuite une étude sur le Carnac du conventionnel Beaudouin de Malsion-Blanche. Cette étude est communiquée par M. Martin, de Lannion.

Moins pompeux que ne l'est généralement le style de cette époque, celui du citoyen Beaudouin ne se perd pas en descriptions. Il a fait une étude sincère. Mais imbue de la science historique de son époque qui n'était pas une science, d'une linguistique qui n'était rien au mérite des Travaux de La Tour d'Auvergne ou d'un Doric, Beaudouin voit partout le mot Garn jusque dans le mot d'Ervevin!

Des remerciements sont adressés à M. Martin pour sa pittoresque évocation. M. Choleau se plaint ensuite que l'Administration des P. T. T. n'a pas émis de loi pour payer une taxe supplémentaire pour une carte postale où la simple formule de politesse n'exédant pas cinq lignes était écrite en breton !

M. Boucher des Parcs fait observer que c'est d'autant plus vexatoire, que le Breton pas plus que le Provençal, le Flamand ou le Basque, ne peuvent être assimilés à des langues étrangères, puisqu'ils sont parlés en France, et dans les Pays Français.

M. de l'Estourbeillon rappelle que dernièrement, le directeur des Postes d'Avrasac refusait de lui prendre une dépêche rédigée en breton, sous prétexte que ne connaissant pas cette langue, il ne pouvait se rendre compte de la valeur des mots, et qu'il fallait la lui traduire. Ce à quoi, notre président ayant opposé une énergique dénégation, il en fut immédiatement référé à la Direction générale à Nantes. Le directeur d'Avrasac fut blâmé.

M. Choleau dépose sur le bureau le vœu suivant qui est adopté à l'unanimité :

« Considérant que le transport des correspondances constitue une industrie nettement déterminée, que l'Etat, en s'assurant le monopole de cette industrie, assume par là même toutes les obligations inhérentes aux entreprises privées.

« Considérant qu'il est du devoir des commerçants de se mettre à l'entière disposition de leurs clients, de rechercher leurs goûts, leurs préférences, d'éviter autant que possible tout ce qui serait de nature à les froisser.

« Considérant que les industriels intelligents possèdent des employés connaissant plusieurs langues, capables par suite de servir les clients de tous pays.

« Considérant que la langue bretonne parlée et écrite par plus de 2.000.000 de français, ne saurait, sans faire gravement injure à tout un peuple, être assimilée à une langue étrangère.

« Considérant que les Bretons supportent plus de charges que les autres français, en raison de leur population plus dense, que d'ailleurs, payant les impôts comme les autres, ils ont droit au respect de leurs coutumes nationales et de leur langue signifiant distinctif de leur race.

« Considérant que la France républicaine ne saurait, sans déchoir, se montrer moins libérale vis à vis de la nation bretonne que l'Angleterre monarchique envers les Gallois ou l'Autriche Russe envers la Pologne.

« Considérant que logiquement les fonctionnaires envoyés en Bretagne, en raison des multiples services auxquels ils sont astreints devraient pouvoir renseigner leurs clients dans la langue parlée par eux-ci.

« Considérant que la connaissance de la langue bretonne par les employés des Postes favoriserait beaucoup le mouvement des correspondances, augmentant par suite les recettes de l'Etat.

« Emet le vœu :

1<sup>o</sup> Que l'Administration des Postes n'envoie en Bretagne que les fonctionnaires ayant une connaissance parfaite de la langue bretonne ;

2<sup>o</sup> Que dans toute l'étendue de la Bretagne, la langue bretonne soit assimilée à la langue française par l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones.

On entend au loin gronder le canon de l'Escauld du Nord qui manœuvre dans la baie de Quiberon... L'amiral Gigon étant inexorable, et nous résignés, nous travaillons sinon sans bruit, du moins studieusement.

M. de l'Estourbeillon désigne comme assesseurs Mme Mottey (Bretonne Tra-Mor), Mlle Nathalie de Vohz de Querhoënt, MM. Boucher des Parcs de Salins, maire du Hézé; l'abbé Caméné, de la Société « La Bretagne ».

La parole est à Mme Degoul (Magdeleine Desroches) pour un rapport sur la cuisine bretonne, par un simple ouvrier vannetais, M. Léon Clément. Les photographes qui l'ont fait ériger, nous montrent une sorte de rétable à panneaux sculptés dans le genre breton et présentant dans ses médaillons, les armes des cinq nations celtiques et celles de la ville de Vannes. M. Jos Parker, en critique un peu les chapiteaux, où il croit reconnaître un peu de Corinthe. Mais les gens qui se comportent l'œuvre, ont entièrement du goût de notre sympathique vice-président. Le Congrès fait écho à ce jugement.

Des félicitations sont votées à M. Clément pour son beau travail, qui lui vaut un prix de 50 francs, et un chaleureux merci est envoyé à M. Laroche, le promoteur de cette pièce unique.

Le Président lit ensuite une étude sur le Carnac du conventionnel Beaudouin de Malsion-Blanche. Cette étude est communiquée par M. Martin, de Lannion.

Moins pompeux que ne l'est généralement le style de cette époque, celui du citoyen Beaudouin ne se perd pas en descriptions. Il a fait une étude sincère. Mais imbue de la science historique de son époque qui n'était pas une science, d'une linguistique qui n'était rien au mérite des Travaux de La Tour d'Auvergne ou d'un Doric, Beaudouin voit partout le mot Garn jusque dans le mot d'Ervevin!

Des remerciements sont adressés à M. Martin pour sa pittoresque évocation. M. Choleau se plaint ensuite que l'Administration des P. T. T. n'a pas émis de loi pour payer une taxe supplémentaire pour une carte postale où la simple formule de politesse n'exédant pas cinq lignes était écrite en breton !

M. Boucher des Parcs fait observer que c'est d'autant plus vexatoire, que le Breton pas plus que le Provençal, le Flamand ou le Basque, ne peuvent être assimilés à des langues étrangères, puisqu'ils sont parlés en France, et dans les Pays Français.

M. de l'Estourbeillon rappelle que dernièrement, le directeur des Postes d'Avrasac refusait de lui prendre une dépêche rédigée en breton, sous prétexte que ne connaissant pas cette langue, il ne pouvait se rendre compte de la valeur des mots, et qu'il fallait la lui traduire. Ce à quoi, notre président ayant opposé une énergique dénégation, il en fut immédiatement référé à la Direction générale à Nantes. Le directeur d'Avrasac fut blâmé.

M. Choleau dépose sur le bureau le vœu suivant qui est adopté à l'unanimité :

« Considérant que le transport des correspondances constitue une industrie nettement déterminée, que l'Etat, en s'assurant le monopole de cette industrie, assume par là même toutes les obligations inhérentes aux entreprises privées.

« Considérant qu'il est du devoir des commerçants de se mettre à l'entière disposition de leurs clients, de rechercher leurs goûts, leurs préférences, d'éviter autant que possible tout ce qui serait de nature à les froisser.

« Considérant que les industriels intelligents possèdent des employés connaissant plusieurs langues, capables par suite de servir les clients de tous pays.

« Considérant que la langue bretonne parlée et écrite par plus de 2.000.000 de français, ne saurait, sans faire gravement injure à tout un peuple, être assimilée à une langue étrangère.

« Considérant que les Bretons supportent plus de charges que les autres français, en raison de leur population plus dense, que d'ailleurs, payant les impôts comme les autres, ils ont droit au respect de leurs coutumes nationales et de leur langue signifiant distinctif de leur race.

« Considérant que la France républicaine ne saurait, sans déchoir, se montrer moins libérale vis à vis de la nation bretonne que l'Angleterre monarchique envers les Gallois ou l'Autriche Russe envers la Pologne.

« Considérant que logiquement les fonctionnaires envoyés en Bretagne, en raison des multiples services auxquels ils sont astreints devraient pouvoir renseigner leurs clients dans la langue parlée par eux-ci.

« Considérant que la connaissance de la langue bretonne par les employés des Postes favoriserait beaucoup le mouvement des correspondances, augmentant par suite les recettes de l'Etat.

« Emet le vœu :

1<sup>o</sup> Que l'Administration des Postes n'envoie en Bretagne que les fonctionnaires ayant une connaissance parfaite de la langue bretonne ;

2<sup>o</sup> Que dans toute l'étendue de la Bretagne, la langue bretonne soit assimilée à la langue française par l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones.

On entend au loin gronder le canon de l'Escauld du Nord qui manœuvre dans la baie de Quiberon... L'amiral Gigon étant inexorable, et nous résignés, nous travaillons sinon sans bruit, du moins studieusement.

M. de l'Estourbeillon désigne comme assesseurs Mme Mottey (Bretonne Tra-Mor), Mlle Nathalie de Vohz de Querhoënt, MM. Boucher des Parcs de Salins, maire du Hézé; l'abbé Caméné, de la Société « La Bretagne ».

La parole est à Mme Degoul (Magdeleine Desroches) pour un rapport sur la cuisine bretonne, par un simple ouvrier vannetais, M. Léon Clément. Les photographes qui l'ont fait ériger, nous montrent une sorte de rétable à panneaux sculptés dans le genre breton et présentant dans ses médaillons, les armes des cinq nations celtiques et celles de la ville de Vannes. M. Jos Parker, en critique un peu les chapiteaux, où il croit reconnaître un peu de Corinthe. Mais les gens qui se comportent l'œuvre, ont entièrement du goût de notre sympathique vice-président. Le Congrès fait écho à ce jugement.

Des félicitations sont votées à M. Clément pour son beau travail, qui lui vaut un prix de 50 francs, et un chaleureux merci est envoyé à M. Laroche, le promoteur de cette pièce unique.

Le Président lit ensuite une étude sur le Carnac du conventionnel Beaudouin de Malsion-Blanche. Cette étude est communiquée par M. Martin, de Lannion.

Moins pompeux que ne l'est généralement le style de cette époque, celui du citoyen Beaudouin ne se perd pas en descriptions. Il a fait une étude sincère. Mais imbue de la science historique de son époque qui n'était pas une science, d'une linguistique qui n'était rien au mérite des Travaux de La Tour d'Auvergne ou d'un Doric, Beaudouin voit partout le mot Garn jusque dans le mot d'Ervevin!

Des remerciements sont adressés à M. Martin pour sa pittoresque évocation. M. Choleau se plaint ensuite que l'Administration des P. T. T. n'a pas émis de loi pour payer une taxe supplémentaire pour une carte postale où la simple formule de politesse n'exédant pas cinq lignes était écrite en breton !

M. Boucher des Parcs fait observer que c'est d'autant plus vexatoire, que le Breton pas plus que le Provençal, le Flamand ou le Basque, ne peuvent être assimilés à des langues étrangères, puisqu'ils sont parlés en France, et dans les Pays Français.

M. de l'Estourbeillon rappelle que dernièrement, le directeur des Postes d'Avrasac refusait de lui prendre une dépêche rédigée en breton, sous prétexte que ne connaissant pas cette langue, il ne pouvait se rendre compte de la valeur des mots, et qu'il fallait la lui traduire. Ce à quoi, notre président ayant opposé une énergique dénégation, il en fut immédiatement référé à la Direction générale à Nantes. Le directeur d'Avrasac fut blâmé.

M. Choleau dépose sur le bureau le vœu suivant qui est adopté à l'unanimité :

« Considérant que le transport des correspondances constitue une industrie nettement déterminée, que l'Etat, en s'assurant le monopole de cette industrie, assume par là même toutes les obligations inhérentes aux entreprises privées.

« Considérant qu'il est du devoir des commerçants de se mettre à l'entière disposition de leurs clients, de rechercher leurs goûts, leurs préférences, d'éviter autant que possible tout ce qui serait de nature à les froisser.

« Considérant que les industriels intelligents possèdent des employés connaissant plusieurs langues, capables par suite de servir les clients de tous pays.

« Considérant que la langue bretonne parlée et écrite par plus de 2.000.000 de français, ne saurait, sans faire gravement injure à tout un peuple, être assimilée à une langue étrangère.

« Considérant que les Bretons supportent plus de charges que les autres français, en raison de leur population plus dense, que d'ailleurs, payant les impôts comme les autres, ils ont droit au respect de leurs coutumes nationales et de leur langue signifiant distinctif de leur race.

« Considérant que la France républicaine ne saurait, sans déchoir, se montrer moins libérale vis à vis de la nation bretonne que l'Angleterre monarchique envers les Gallois ou l'Autriche Russe envers la Pologne.

« Considérant que logiquement les fonctionnaires envoyés en Bretagne, en raison des multiples services auxquels ils sont astreints devraient pouvoir renseigner leurs clients dans la langue parlée par eux-ci.

« Considérant que la connaissance de la langue bretonne par les employés des Postes favoriserait beaucoup le mouvement des correspondances, augmentant par suite les recettes de l'Etat.

« Emet le vœu :

1<sup>o</sup> Que l'Administration des Postes n'envoie en Bretagne que les fonctionnaires ayant une connaissance parfaite de la langue bretonne ;

2<sup>o</sup> Que dans toute l'étendue de la Bretagne, la langue bretonne soit assimilée à la langue française par l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones.

On entend au loin gronder le canon de l'Escauld du Nord qui manœuvre dans la baie de Quiberon... L'amiral Gigon étant inexorable, et nous résignés, nous travaillons sinon sans bruit, du moins studieusement.

M. de l'Estourbeillon désigne comme assesseurs Mme Mottey (Bretonne Tra-Mor), Mlle Nathalie de Vohz de Querhoënt, MM. Boucher des Parcs de Salins, maire du Hézé; l'abbé Caméné, de la Société « La Bretagne ».

La parole est à Mme Degoul (Magdeleine Desroches) pour un rapport sur la cuisine bretonne, par un simple ouvrier vannetais, M. Léon Clément. Les photographes qui l'ont fait ériger, nous montrent une sorte de rétable à panneaux sculptés dans le genre breton et présentant dans ses médaillons, les armes des cinq nations celtiques et celles de la ville de Vannes. M. Jos Parker, en critique un peu les chapiteaux, où il croit reconnaître un peu de Corinthe. Mais les gens qui se comportent l'œuvre, ont entièrement du goût de notre sympathique vice-président. Le Congrès fait écho à ce jugement.

Des félicitations sont votées à M. Clément pour son beau travail, qui lui vaut un prix de 50 francs, et un chaleureux merci est envoyé à M. Laroche, le promoteur de cette pièce unique.

Le Président lit ensuite une étude sur le Carnac du conventionnel Beaudouin de Malsion-Blanche. Cette étude est communiquée par M. Martin, de Lannion.

Moins pompeux que ne l'est généralement le style de cette époque, celui du citoyen Beaudouin ne se perd pas en descriptions. Il a fait une étude sincère. Mais imbue de la science historique de son époque qui n'était pas une science, d'une linguistique qui n'était rien au mérite des Travaux de La Tour d'Auvergne ou d'un Doric, Beaudouin voit partout le mot Garn jusque dans le mot d'Ervevin!

Des remerciements sont adressés à M. Martin pour sa pittoresque évocation. M. Choleau se plaint ensuite que l'Administration des P. T. T. n'a pas émis de loi pour payer une taxe supplémentaire pour une carte postale où la simple formule de politesse n'exédant pas cinq lignes était écrite en breton !

M. Boucher des Parcs fait observer que c'est d'autant plus vexatoire, que le Breton pas plus que le Provençal, le Flamand ou le Basque, ne peuvent être assimilés à des langues étrangères, puisqu'ils sont parlés en France, et dans les Pays Français.

M. de l'Estourbeillon rappelle que dernièrement, le directeur des Postes d'Avrasac refusait de lui prendre une dépêche rédigée en breton, sous prétexte que ne connaissant pas cette langue, il ne pouvait se rendre compte de la valeur des mots, et qu'il fallait la lui traduire. Ce à quoi, notre président ayant opposé une énergique dénégation, il en fut immédiatement référé à la Direction générale à Nantes. Le directeur d'Avrasac fut blâmé.

M. Choleau dépose sur le bureau le vœu suivant qui est adopté à l'unanimité :

« Considérant que le transport des correspondances constitue une industrie nettement déterminée, que l'Etat, en s'assurant le monopole de cette industrie, assume par là même toutes les obligations inhérentes aux entreprises privées.

« Considérant qu'il est du devoir des commerçants de se mettre à l'entière disposition de leurs clients, de rechercher leurs goûts, leurs préférences, d'éviter autant que possible tout ce qui serait de nature à les froisser.

« Considérant que les industriels intelligents possèdent des employés connaissant plusieurs langues, capables par suite de servir les clients de tous pays.

« Considérant que la langue bretonne parlée et écrite par plus de 2.000.000 de français, ne saurait, sans faire gravement injure à tout un peuple, être assimilée à une langue étrangère.

« Considérant que les Bretons supportent plus de charges que les autres français, en raison de leur population plus dense, que d'ailleurs, payant les impôts comme les autres, ils ont droit au respect de leurs coutumes nationales et de leur langue signifiant distinctif de leur race.

« Considérant que la France républicaine ne saurait, sans déchoir, se montrer moins libérale vis à vis de la nation bretonne que l'Angleterre monarchique envers les Gallois ou l'Autriche Russe envers la Pologne.

« Considérant que logiquement les fonctionnaires envoyés en Bretagne, en raison des multiples services auxquels ils sont astreints devraient pouvoir renseigner leurs clients dans la langue parlée par eux-ci.

« Considérant que la connaissance de la langue bretonne par les employés des Postes favoriserait beaucoup le mouvement des correspondances, augmentant par suite les recettes de l'Etat.

« Emet le vœu :

1<sup>o</sup> Que l'Administration des Postes n'envoie en Bretagne que les fonctionnaires ayant une connaissance parfaite de la langue bretonne ;

2<sup>o</sup> Que dans toute l'étendue de la Bretagne, la langue bretonne soit assimilée à la langue française par l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones.

On entend au loin gronder le canon de l'Escauld du Nord qui manœuvre dans la baie de Quiberon... L'amiral Gigon étant inexorable, et nous résignés, nous travaillons sinon sans bruit, du moins studieusement.

M. de l'Estourbeillon désigne comme assesseurs Mme Mottey (Bretonne Tra-Mor), Mlle Nathalie de Vohz de Querhoënt, MM. Boucher des Parcs de Salins, maire du Hézé; l'abbé Caméné, de la Société « La Bretagne ».

La parole est à Mme Degoul (Magdeleine Desroches) pour un rapport sur la cuisine bretonne, par un simple ouvrier vannetais, M. Léon Clément. Les photographes qui l'ont fait ériger, nous montrent une sorte de rétable à panneaux sculptés dans le genre breton et présentant dans ses médaillons, les armes des cinq nations celtiques et celles de la ville de Vannes. M. Jos Parker, en critique un peu les chapiteaux, où il croit reconnaître un peu de Corinthe. Mais les gens qui se comportent l'œuvre, ont entièrement du goût de notre sympathique vice-président. Le Congrès fait écho à ce jugement.

Des félicitations sont votées à M. Clément pour son beau travail, qui lui vaut un prix de 50 francs, et un chaleureux merci est envoyé à M. Laroche, le promoteur de cette pièce unique.

Le Président lit ensuite une étude sur le Carnac du conventionnel Beaudouin de Malsion-Blanche. Cette étude est communiquée par M. Martin, de Lannion.

Moins pompeux que ne l'est généralement le style de cette époque, celui du citoyen Beaudouin ne se perd pas en descriptions. Il a fait une étude sincère. Mais imbue de la science historique de son époque qui n'était pas une science, d'une linguistique qui n'était rien au mérite des Travaux de La Tour d'Auvergne ou d'un Doric, Beaudouin voit partout le mot Garn jusque dans le mot d'Ervevin!

Des remerciements sont adressés à M. Martin pour sa pittoresque évocation. M. Choleau se plaint ensuite que l'Administration des P. T. T. n'a pas émis de loi pour payer une taxe supplémentaire pour une carte postale où la simple formule de politesse n'exédant pas cinq lignes était écrite en breton !

M. Boucher des Parcs fait observer que c'est d'autant plus vexatoire, que le Breton pas plus que le Provençal, le Flamand ou le Basque, ne peuvent être assimilés à des langues étrangères, puisqu'ils sont parlés en France, et dans les Pays Français.

M. de l'Estourbeillon rappelle que dernièrement, le directeur des Postes d'Avrasac refusait de lui prendre une dépêche rédigée en breton, sous prétexte que ne connaissant pas cette langue, il ne pouvait se rendre compte de la valeur des mots, et qu'il fallait la lui traduire. Ce à quoi, notre président ayant opposé une énergique dénégation, il en fut immédiatement référé à la Direction générale à Nantes. Le directeur d'Avrasac fut blâmé.

M. Choleau dépose sur le bureau le vœu suivant qui est adopté à l'unanimité :

« Considérant que le transport des correspondances constitue une industrie nettement déterminée, que l'Etat, en s'assurant le monopole de cette industrie, assume par là même toutes les obligations inhérentes aux entreprises privées.

« Considérant qu'il est du devoir des commerçants de se mettre à l'entière disposition de leurs clients, de rechercher leurs goûts, leurs préférences, d'éviter autant que possible tout ce qui serait de nature à les froisser.

« Considérant que les industriels intelligents possèdent des employés connaissant plusieurs langues, capables par suite de servir les clients de tous pays.

« Considérant que la langue bretonne parlée et écrite par plus de 2.000.000 de français, ne saurait, sans faire gravement injure à tout un peuple, être assimilée à une langue étrangère.

« Considérant que les Bretons supportent plus de charges que les autres français, en raison de leur population plus dense, que d'ailleurs, payant les impôts comme les autres, ils ont droit au respect de leurs coutumes nationales et de leur langue signifiant distinctif de leur race.

« Considérant que la France républicaine ne saurait, sans déchoir, se montrer moins libérale vis à vis de la nation bretonne que l'Angleterre monarchique envers les Gallois ou l'Autriche Russe envers la Pologne.

« Considérant que logiquement les fonctionnaires envoyés en Bretagne, en raison des multiples services auxquels ils sont astreints devraient pouvoir renseigner leurs clients dans la langue parlée par eux-ci.

« Considérant que la connaissance de la langue bretonne par les employés des Postes favoriserait beaucoup le mouvement des correspondances, augmentant par suite les recettes de l'Etat.

« Emet le vœu :

1<sup>o</sup> Que l'Administration des Postes n'envoie en Bretagne que les fonctionnaires ayant une connaissance parfaite de la langue bretonne ;

2<sup>o</sup> Que dans toute l'étendue de la Bretagne, la langue bretonne soit assimilée à la langue française par l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones.

On entend au loin gronder le canon de l'Escauld du Nord qui manœuvre dans la baie de Quiberon... L'amiral Gigon étant inexorable, et nous résignés, nous travaillons sinon sans bruit, du moins studieusement.

M. de l'Estourbeillon désigne comme assesseurs Mme Mottey (Bretonne Tra-Mor), Mlle Nathalie de Vohz de Querhoënt, MM. Boucher des Parcs de Salins, maire du Hézé; l'abbé Caméné, de la Société « La Bretagne ».

La parole est à Mme Degoul (Magdeleine Desroches) pour un rapport sur la cuisine bretonne, par un simple ouvrier vannetais, M. Léon Clément. Les photographes qui l'ont fait ériger, nous montrent une sorte de rétable à panneaux sculptés dans le genre breton et présentant dans ses médaillons, les armes des cinq nations celtiques et celles de la ville de Vannes. M. Jos Parker, en critique un peu les chapiteaux, où il croit reconnaître un peu de Corinthe. Mais les gens qui se comportent l'œuvre, ont entièrement du goût de notre sympathique vice-président. Le Congrès fait écho à ce jugement.

Des félicitations sont votées à M. Clément pour son beau travail, qui lui vaut un prix de 50 francs, et un chaleureux merci est envoyé à M. Laroche, le promoteur de cette pièce unique.

Le Président lit ensuite une étude sur le Carnac du conventionnel Beaudouin de Malsion-Blanche. Cette étude est communiquée par M. Martin, de Lannion.

Moins pompeux que ne l'est généralement le style de cette époque, celui du citoyen Beaudouin ne se perd

ligions dissidentes, il propose tout simplement de leur donner un abri dans nos Eglises...

C'est ainsi que par simultanéité (C'est le terme) si vous arrivez trop tard à la Messe, il vous sera loisible de rester pour le Prêche... Gageons que le zèle religieux du député du Morbihan, et son impartialité bien connue l'obligeront à assister à l'acte comme à l'habitude... Il ne quittera pas l'école sacrée de toute la journée du dimanche...

LE BRUM.

Toujours des mots...

A aucune époque de notre histoire, les mots n'ont eu autant de puissance que de nos jours. Dans ce siècle maudit et sèpé, on a vu ces mots, ces paroles, ces phrases, ces mots, ces paroles et ces phrases, sans jamais ni se soucier de leur sens, ni de leur portée, ni de leur portée, ni de leur portée...

La République qui, comme son nom l'indique, devrait être la chose de tous, les on fait bien leur chose particulière, et quand à la Liberté, à l'Égalité et à la Fraternité, cette noble devise républicaine, mise par eux en pratique, devient tyrannie, privilège et haïne...

Le 17 y ont joint la délation, ont empoisonné par les mots, qu'ils ont si violemment reprochés aux jésuites et qui est devenu le pivot de leur gouvernement. Aussi la République, qui devrait être le régime le plus favorable à l'union des esprits, est-elle, avec un pareil système, celui qui les divise le plus...

La division n'est bien leur mot d'ordre, et la maxime à leur pour résumer, emprunté, implicitement du moins, par eux à ce que nous appelons le régime, est bien leur règle de conduite. Ce n'est pas d'ailleurs le seul emprunt qu'ils aient fait à la monarchie. Que dis-je le seul emprunt ! mais ils lui ont tout emprunté ; ils ne vivent que de cela...

M. Laniel demande en fin de son rapport le pavé de la rue Hollu. MM. de Lésoué et Penn signent les mauvais être de celui de la rue du Fil, entre chez M. Sola et chez M. Penn, ce jour-là, se produisant des incidents. Le conseil décide que la commission des travaux se rendra incessamment sur les lieux et que des réparations seront exécutées.

Le conseil municipal de Plouguergat, en date du 20 août dernier, demandant la restauration et l'amélioration du chemin vicinal de Carhaix à Morlaix. M. Gallet a été dit que la dépense atteindrait deux cent mille francs, mais qu'en faisant déboucher cette route, on pourrait en faire plus de quatre cents.

Concours Agricoles. — Le 1<sup>er</sup> concours agricole annuel aura lieu à Carhaix le mardi 2 octobre, à 11 h. du matin sur la place de l'Église. Nous en publions le programme dans notre prochain numéro.

Concours de Penthières. — Voici le résultat du concours de penthières qui eut lieu hier, sur le Champ de Bataille, sous la présidence de M. le Directeur des Haras d'Honnellont : 1<sup>er</sup>, Perrier, Motrol, 150 fr. ; 2<sup>e</sup>, Gourdin, St Hermin, 100 fr. ; 3<sup>e</sup>, Quémar, Goury, 75 fr. ; 4<sup>e</sup>, Cozic, St Goazec, 60 fr. ; 5<sup>e</sup>, Gourdin, St Hermin, 50 fr. ; 6<sup>e</sup>, Le Gall, Châteaufort, 50 fr. ; 7<sup>e</sup>, Le Troille, Leuhan, 50 fr. ; 8<sup>e</sup>, Treussart, Coray, 50 fr. ; 9<sup>e</sup>, Gourdin, St Hermin, 40 fr. ; 10<sup>e</sup>, Gouval'ren, Carhaix, 40 fr. ; 11<sup>e</sup>, Bourhis, Leuhan, 40 fr. ; 12<sup>e</sup>, Louis Guillou, Plouguergat, 40 fr.

Mentions honorables : Veuve Guillou, Plouguergat ; Le Vaillant, Coray ; Voive Aulrot, Plouguergat ; Simon Guogard, Plouguergat ; Suignard & Landeleau.

Passage de troupes. — Le 19<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, caserné à Brest, revenant des manœuvres, a séjourné dans notre ville mardi et mercredi.

Le régiment a fait son entrée en ville mardi à midi. Les troupes se sont rendues

sur le Champ-de-Bataille et ont défilé devant la statue de la Tour d'Anverguc.

Le soir, une retraite aux flambeaux en musique a parcouru les rues de la ville, suivie d'une foule immense. Chaque jour, la musique s'est fait entendre place de la Mairie, de 5 à 6 heures du soir.

Le Régiment a quitté notre ville jeudi matin, se rendant à Honlogat. Le B<sup>e</sup> rentrera à Brest dimanche matin.

Le progrès agricole. — Une nouvelle battisse a été expérimentée la semaine dernière au village de Kergorvo, en Plouguergat, chez M. Jean-Louis Conan, cultivateur.

Cette machine, quoique de très petite dimension, a une force de 3 chevaux et bat 12 gerbes à la minute ; elle peut donc battre le blé de 5 hectares de terrain dans une journée. La dépense journalière en fait d'huile et de pétrole est d'environ 10 francs. Une trentaine de personnes est nécessaire pour assurer le fonctionnement de la machine.

De nombreux cultivateurs de Plouguergat et des environs s'étaient rendus à Kergorvo à cette occasion, et tous étaient d'accord sur l'emploi de cette battisse marquant un progrès sensible pour nos agriculteurs.

Incidie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin.

Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité.

Au son tour les habitants des villages voisins accoururent, et les secours furent organisés ; Pen n'heureusement ne faisait pas défaut. Malgré le dévouement de tous, il fut néanmoins impossible d'empêcher le feu de se communiquer à une grange et à une ferme voisines des tas de fourrages.

Il fallut trois heures d'efforts pour se rendre maîtres de l'incendie.

Les fourrages brûlés appartenaient à M. Lœzic, fermier, et les bâtiments à Mme Cosquer, propriétaire à Carhaix. Les pertes, évaluées à plusieurs milliers de francs, sont couvertes par des assurances.

Il n'y a heureusement pas d'accidents à déclarer.

KASTELLNEVEZ-AR-FAOU. Au patronage. — Les trois représentations données au patronage ont eu un gros succès. Toutes nos félicitations à M. Balbon, qui a réussi en quelques mois à faire de jeunes gens de 13 à 15 ans de véritables artistes lyriques et dramatiques.

Yves Daniel est déjà un bon ténor et un excellent comédien. Yves Sizun est un comique désopilant et une bonne basse, Divy Morvan comique également à un beau coup de succès. Charles Merserier très bon acteur réussit parfaitement aussi dans la chansonnette comique. Joseph Quére marqua sur ses frères. L'éloge de Louis Vél et de son fils Albert n'est plus à faire. Un bon point à Gabriel Menis.

N'oublions pas de dire que les décors dressés par M. Serusier ont fait l'admiration de tous. Le chef machiniste, M. Jahier qui a su nous épargner de longs entr'actes mérita des éloges.

Nous apprenons avec plaisir que la prochaine représentation sera en partie bretonne et en partie française.

Bravo ! Patroel Kastellnevez.

HUELGOAT. La Foire. — La grande foire de septembre a eu lieu lundi. L'affluence était considérable, et les transactions nombreuses.

Voici les cours les plus récents : Céréales : froment, les 50 kilos, 12 fr. 50 ; seigle, 7 fr. 25 ; avoine, 9 fr. ; sarazin, 8 fr. ; pain blanc, le kilo, 0 fr. 30 ; pain gris, 0 fr. 25 ; pain noir, 0 fr. 20 ; beurre doux, le kilo, 2 fr. 10 ; beurre salé, 2 fr. 30 ; œufs la douzaine, 0 fr. 90 ; farine de 1<sup>er</sup> qualité, le sac, 32 fr. 50 ; 2<sup>e</sup> qualité, 31 fr. 50.

Viandes : bœufs (vif), le kilo, 0 fr. 70 ; veaux, 0 fr. 50 ; porcs, 0 fr. 70 ; moutons, 0 fr. 60 ; porcs, 0 fr. 80 ; porcs gras, 1 fr. ; porcelets, le couple, 50 fr. ; poulets, le couple, 2 fr. 50, 3 fr. et 4 fr.

Evreuil. — Par mer, 26 a viz gwengolo, a vezo eourojet en iliz parrez ar Sent, an Ao. Ar G'hras, kuzulier an arondissement, chant an Dinezet Mari Ar Rouz, m'erc'h an Ao, m'arc ar Sent. Al lein eured a vezo en keir Brezelil.

Hon gwella gour'hennou d'ar priejou.

Passage de troupes. — Le 19<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Brest, revenant des manœuvres, est allé très bien reçu par les habitants de Mellionec, qui ont mis à leur disposition plusieurs barriques de cidre au bord de la route. Les soldats, harassés de fatigue et ne trouvant point d'eau potable nulle part, par suite de la sécheresse, en auraient bien profité, mais la défense formelle leur fit fuir par des chemins détournés sans boire de rien.

Ceci prouve quand même que le patriotisme n'est pas encore disparu du cœur des braves gens de Mellionec et des Bretons en général.

Evreuil. — D'ar m'erc'h'er, 26 a viz gwengolo, a vezo eourojet en iliz parrez ar Sent, an Ao. Ar G'hras, kuzulier an arondissement, chant an Dinezet Mari Ar Rouz, m'erc'h an Ao, m'arc ar Sent. Al lein eured a vezo en keir Brezelil.

Hon gwella gour'hennou d'ar priejou.

Paradon de N.-D. de Lanriot. — Samedi 3 octobre, un grand pèlerinage de fidèles de Lanriot, patronne des marais. La jolie chapelle qui lui est dédiée est encaissée au fond d'une petite vallée, tout au bord de la délicieuse rivière de Belon, non loin de l'Océan.

La procession, partie du bourg le matin vers huit heures, s'est déroulée sur un parcours de 8 kilomètres, tambours et clairons en tête, au pas de marche, sous une acclamante foule.

Cependant, cette année, elle fut moins belle que d'habitude à cause de l'intériorité faite aux marins de l'État, originaires de Moellan, de venir y assister en uniforme, comme cela s'est fait jusqu'ici sans mal pour personne. M. le recteur reçut donc une multitude de lettres avant un télégramme de l'autorité maritime lui interdisant formellement avec des peines sévères de faire appel aux marins.

C'est encore là un exploit de plus à l'ac-

tit de nos modernes. Héros-penseurs, qui, soit dit en passant, ne sont que de libres imbéciles, n'ont dans la bouche, mais loin du cœur, que les mots de liberté, liberté de conscience, liberté de ceci liberté de cela... pour eux, mais hélas ! pour les autres, pour ceux qui ne pensent pas comme eux, c'est l'oppression et l'injustice.

Nos marins bretons sont des catholiques, c'est bien le moins qu'on leur accorde une fois par an la permission de venir pèleriner même en uniforme, aux pieds de la statue de leur patronne vénérée.

Un Préjugé de moines. Que de personnes, pensant na jamais guérir, continuent à souffrir des bronches et des poumons. Il suffit cependant, pour éprouver un soulagement immédiat et guérir progressivement, de faire usage de cette merveilleuse Poudre Louis Legras, qui calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de bronchites chroniques. Une boîte expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à M. Louis Legras, 139, B<sup>e</sup> Magenta, à Paris.

Leon. Darvoud skrivins. — Ar Pont-Bellec a zo eun tam bihan uhelloc'h evid gar Montroulez, en Sant-Martin divar ar Meaz. Dirgvenez 7 euz ar miz ma, da 5 eur, an Irton Laurent a oa just o pouez pignat er eur charabanc, asamblez gant e mab Per, ar Saliouez vihan, 7 via, hag an Dangyeuz vihan 10 via. Eur vreg all a oa c'hoaz gant. O tremenn var ar pont ar m'arc a souzaz a dreon. Ar vreg all a zo a ziskennaz evid checha var e benn ha kas anean aruk, meaz na reaz nemm kila maia ouz mui, kement ma heurtaz rust penn a dreon ar vezur ouz glejou ar pont-ze, pere a oa brek o veza ma oant en pottin. Hag ar barriner a dorraz var led ar vezur.

Petra c'hoarvezaz ? Skrijuz eo, o veza, ma ne oa ken harp d'ar vezur, houma a zelezh-henz-ha klao ! a eilpennaz var ar linaz sout-houarn, deud 15 mètr uhelloc'h. An dra-ma a oa digouezet buannoc'h evid klao.

Ar vreg a oa diskennet evid checha penn ar m'arc'h n'e deuz ket var zroug, meaz ar pevar all a varvez en eur mar horrupl. O entrailou a c'hoaloe al linaz var hed meur a garrard. Ar m'arc'h a oa great strippou gant hag ar vezur a oa brizillet. An Dangyeuz vihan a oa kouezet just var bek lein er postik-ortjal, hag a oa tout toullet er c'horz treidreuz. Tri euz an dud maleituz a varvez en eur neubud minutou, unan a varvez pemp minut.

Eur bobl diniver a dud a oa diredelet evid ar beb tu ; ar vedesined ive. Mez ar m'alcuz a oa great.

Ar pevar viktim marvet eno a zo bet interet hoc assemblez disidul eun eur, hag eur bern tud oc'h eul an interament.

LANDERNE. Patronage de Lanterneau. — Voici le programme de la séance qui sera donnée au Patronage des vacances de Lanterneau, sous la présidence de M. le Chanoine Fleury, curé-doyen :

Les petits conscrits de Lanterneau, s'arrêtant à l'interprète par MM. Vaillant, Kernis, Boulch, Biliouet, Castel, Leroy, Le Hir, Bodénès, Clairon, Lauryez ; Famille et Patronage, Abbé Guéguen ; Fine Carotte, farce militaire interprétée par MM. Lihariette et Grall ; Tirage de la loterie à 0 fr. 40 le billet ; Les deux petits braconniers, saynète comique interprétée par MM. Grall, Boulch et Leroy ; Tirage de la loterie des enfants du patronage ; Rouinagrobis en correctionnelle, opérette enfantine en 1 acte, interprétée par MM. Castel, Clairon, Kernis, Boulch, Biliouet, Leroy, Bodénès.

N. B. Les portes seront rigoureusement fermées à 4 heures.

Bénédiction du cercle d'études. — Le petit bourg de Plougoulin était dimanche dernier en liesse à l'occasion de la bénédiction d'un cercle d'études, fondé par son sympathique vicairie, M. l'abbé Goret. La société de gymnastique de Saint-Pol « Notre Dame-de-Kreisker », avait été convenue à prêter son concours à cette fête. Aussi, sous la direction de M. l'abbé Goret, vicairie à Saint-Pol, et de M. G. Guerech, les gymnastes Saint-Polites arrivaient à 2 heures de l'après-midi au Croissant de Plougoulin où les attendaient les Polres St Koutoum. Les deux sociétés se fondirent en un seul cortège, qui, drapés au vent, clairon sonnant et tambour battant, arriva au bourg même de Plougoulin à l'heure des vêpres paroissiales auxquelles tous assistèrent. A l'issue des vêpres eut lieu la bénédiction du nouveau local, récemment construit pour le cercle d'études. MM. le comte de Mun, député, et de Guéribant, maire de Saint-Pol, sont présents. M. l'abbé Goret, ancien vicairie et ex-sous-principal du Collège de Saint-Pol monte dehors sur une table et fait en langue bretonne un discours qui est très goûté. Il annonce que la présidence de cette fête lui est offerte en remplacement de M. Treussier, curé-archiprêtre de St. Pol qui a été empêché, et qui est le vrai président. Les gymnastes défilent alors vers le champ de manœuvres où ils doivent faire quelques exercices. C'est une pelouse immense, très bien exposée à la brise légère et rafraichissante, qui a été mise à la disposition des Polres St Koutoum par son propriétaire. La foule est très nombreuse ; des dames ont été placées de tous côtés pour elle.

La séance commence par des exercices militaires et des exercices à mains libres qui sont très applaudis et intéressent tous le monde. Elle continue par des chansons bretonnes et françaises : Ar Vran hag ar Louar, dite par G. Guerech et Zin Bouz, par Jacques Ménez qu'on laisse à plusieurs reprises. Suivent les cinq premiers leçons de boxe très bien réussies, puis un monologue Bailloquets, par J. Ménez qui fait bien rire. La séance se continue par des exercices de barre fixe, de sauts à la perche, d'échelles, et par une chansonnette bretonne Kaon d'ann Danvad, dite par F. Postic. Enfin de nouveaux exercices pyramidaux et des mouvements à mains libres clôturent cette belle fête.

Puis, nouveau défilé des gymnastes, qui

Avec leurs fifres, leurs clairons et leur tambour, et suivis des Polres St Vouga, arrivés au milieu de la fête, et des Polres St Koutoum, se dirigent vers le Cercle d'études où un repas, servi par Mme Ménez, hôte à St Pol, leur a été préparé. Les tables sont garnies de fleurs et les murs ornés de tentures rouges et de drapeaux bretons. A la fin du banquet, plusieurs toasts sont portés — tous en langue bretonne — par le directeur du cercle d'études de Plougoulin, par le syndicaliste Saint-Pol-Louis Dizes, par l'abbé Goret, vicairie à St-Vouga, et enfin par l'abbé Goret. Inutile d'ajouter que les applaudissements n'ont pas manqué aux orateurs.

C'est l'heure touchante des adieux. On entonne le Sao Bras-Est. Les Polres St Koutoum et les Les Polres St Vouga viennent conduire les gymnastes jusqu'au Croissant de Plougoulin où l'on se sépare après le salut au drapeau et aux cris mille fois répétés de « Vive Plougoulin » et de « Vive Kastell-Paol ».

Ce fut donc une brillante fête, favorisée par un temps superbe qui réunit les jeunes bretons de Plougoulin et de Saint-Pol, et dont ils aimeront à se souvenir. Nos très sincères félicitations à ceux qui l'organisèrent et furent la rendre si attrayante, principalement aux dévoués et très aimables abbés Goret et Conq.

M. C.

Treger. Societé. — Eur bugel iouaouk, e hano Luron oajet a seiz vloaz, a oa o kemer eur « bain » dirag e vamm en ster ar Jaody. Souden hier a gollaz troad. E vamm pehini hengwele an em daolazen droar evid sovetei he mabik, mez houman ha na ouie ket neual vije bet heuzet pannede d'an Aotrou Patoiseau, gwared-morae, pehini a zaillaz en eur vrag, hag a zo bet evuruz awalc'h evid sovetei ar vamm hag ar bugel.

Maro Prout. — Ar 6 a viz gwengolo, eun den hanvet Ar Chevalier, o labourer war leur o dorra ed gant eur va-peur a oa okupet o tougen plous. A greiz labourer a kouezaz d'an douar. Ar re-all a dostezaz an prim, meaz na zihalane ken. Maro oa, skolet soudan gant eur voazien torret en dro d'e galion e vez greiz anevism anei.

Ar Chevalier oa dimeet hep bugale a oajet a eiz via daou-ugent.

Le monument de Jean-Louis Hamon. — Dimanche dernier, 9 septembre, à eun lieu dans la petite ville bretonne de Plouha, l'inauguration d'un monument à la mémoire de Jean-Louis Hamon, peintre, né à Bréhec. Hamon quitta Bréhec à l'âge de neuf ans. Il y retourna plus, ou très rarement ; on y avait perdu son souvenir. Heureusement la piété attentive de Mlle Hamon, veillante, et quelques années après la mort de l'artiste, sa sœur faisait poser sur les murs de la pauvre chaumière où il était né, une plaque de marbre blanc avec cette inscription très simple : « Ici est né, le 5 mai 1821, Jean-Louis Hamon, peintre. »

Les fondateurs de ce monument ont pris plaisir à des belles fêtes qui célébraient l'artiste et la mémoire de l'excellent artiste, dont le père fut, comme l'a écrit lui-même, J.-L. Hamon, « le dernier des chouans. Sa condamnation à mort était son titre de gloire ».

Le nouveau monument est dû au ciseau du sculpteur Lxhamer. Il se dresse au fond de la place, près de l'église, en face de la porte de Pléguen. Il porte les inscriptions suivantes : sur sa face antérieure : « Au peintre Jean-Louis Hamon, ses compatriotes et ses admirateurs », et sur sa face postérieure : « Ce monument est dû à l'initiative des Bleus de Bretagne ». M. Dujean-Beaumetz, sous secrétaire d'Etat aux beaux-arts, présidait la cérémonie.

Plusieurs orateurs ont fait l'apologie de l'artiste et de la Bretagne républicaine ; puis la fête s'est terminée par des danses très animées au son du biniou.

PLOUAREZ. Tan gwalc. — An tan a neuz deveit, en Plouarez, tier hag eost. Ar c'hollou a zav da 4.570 lur gant asuraz.

LANVOZEV. Ar pardou. — Disul diveza eo bet li-kaer goul Sant-Modez, paeron Lanvozev. An iliz koz a oa kemennet euz ar brava, ha skouder ar zant binniget menez tr. Kalz a belerined a oa diredelet d'ar pardou, darn evit trugrekaat ar zant, darn-all evid goulen e vennoz warn e pevar o bugale er zervich var douar pe var vor.

En prun an oferan bred a zo bet graet eur brezeg gant meurbeud var buez ar Sant brudet ma a nevoa kuitaet bro Iverzon en Bro-Zaoz, wit dont da Sklegonni hon zud-koz, brema zo tost da bemzek kant via. Nimp euz a dle derc'hel stard ha kalonek euz ar Relijion bet disket gwec'hall d'hon zadou gant ar Sant binniget-ma. Goude ar gousperou eur brossesion deuz ar c'hoant a neuz bet lec'h. Tud a vez a leiz a heuilie a nezhil nemd'ougen ho vatimanchou brao. Goude, bennoz ar Sakramant Santel zo bet roet d'ar gristenien.

Deuz bep sort diduamanchou n'euz bet lec'h. Ar goul a zo bet kaer a darremptend ma a trugare da dud Arvor-Plouvin da veza d'heret ho goul. An holl a zo bet well dimeuz-se. De ho goul, an Arvoriz a brofito ive d'euz an tol brao a deuz graet da Lanvozev.

avec leurs fifres, leurs clairons et leur tambour, et suivis des Polres St Vouga, arrivés au milieu de la fête, et des Polres St Koutoum, se dirigent vers le Cercle d'études où un repas, servi par Mme Ménez, hôte à St Pol, leur a été préparé. Les tables sont garnies de fleurs et les murs ornés de tentures rouges et de drapeaux bretons. A la fin du banquet, plusieurs toasts sont portés — tous en langue bretonne — par le directeur du cercle d'études de Plougoulin, par le syndicaliste Saint-Pol-Louis Dizes, par l'abbé Goret, vicairie à St-Vouga, et enfin par l'abbé Goret. Inutile d'ajouter que les applaudissements n'ont pas manqué aux orateurs.

C'est l'heure touchante des adieux. On entonne le Sao Bras-Est. Les Polres St Koutoum et les Les Polres St Vouga viennent conduire les gymnastes jusqu'au Croissant de Plougoulin où l'on se sépare après le salut au drapeau et aux cris mille fois répétés de « Vive Plougoulin » et de « Vive Kastell-Paol ».

Ce fut donc une brillante fête, favorisée par un temps superbe qui réunit les jeunes bretons de Plougoulin et de Saint-Pol, et dont ils aimeront à se souvenir. Nos très sincères félicitations à ceux qui l'organisèrent et furent la rendre si attrayante, principalement aux dévoués et très aimables abbés Goret et Conq.

M. C.

Treger. Societé. — Eur bugel iouaouk, e hano Luron oajet a seiz vloaz, a oa o kemer eur « bain » dirag e vamm en ster ar Jaody. Souden hier a gollaz troad. E vamm pehini hengwele an em daolazen droar evid sovetei he mabik, mez houman ha na ouie ket neual vije bet heuzet pannede d'an Aotrou Patoiseau, gwared-morae, pehini a zaillaz en eur vrag, hag a zo bet evuruz awalc'h evid sovetei ar vamm hag ar bugel.

Maro Prout. — Ar 6 a viz gwengolo, eun den hanvet Ar Chevalier, o labourer war leur o dorra ed gant eur va-peur a oa okupet o tougen plous. A greiz labourer a kouezaz d'an douar. Ar re-all a dostezaz an prim, meaz na zihalane ken. Maro oa, skolet soudan gant eur voazien torret en dro d'e galion e vez greiz anevism anei.

Ar Chevalier oa dimeet hep bugale a oajet a eiz via daou-ugent.

Le monument de Jean-Louis Hamon. — Dimanche dernier, 9 septembre, à eun lieu dans la petite ville bretonne de Plouha, l'inauguration d'un monument à la mémoire de Jean-Louis Hamon, peintre, né à Bréhec. Hamon quitta Bréhec à l'âge de neuf ans. Il y retourna plus, ou très rarement ; on y avait perdu son souvenir. Heureusement la piété attentive de Mlle Hamon, veillante, et quelques années après la mort de l'artiste, sa sœur faisait poser sur les murs de la pauvre chaumière où il était né, une plaque de marbre blanc avec cette inscription très simple : « Ici est né, le 5 mai 1821, Jean-Louis Hamon, peintre. »

Les fondateurs de ce monument ont pris plaisir à des belles fêtes qui célébraient l'artiste et la mémoire de l'excellent artiste, dont le père fut, comme l'a écrit lui-même, J.-L. Hamon, « le dernier des chouans. Sa condamnation à mort était son titre de gloire ».

Le nouveau monument est dû au ciseau du sculpteur Lxhamer. Il se dresse au fond de la place, près de l'église, en face de la porte de Pléguen. Il porte les inscriptions suivantes : sur sa face antérieure : « Au peintre Jean-Louis Hamon, ses compatriotes et ses admirateurs », et sur sa face postérieure : « Ce monument est dû à l'initiative des Bleus de Bretagne ». M. Dujean-Beaumetz, sous secrétaire d'Etat aux beaux-arts, présidait la cérémonie.

Plusieurs orateurs ont fait l'apologie de l'artiste et de la Bretagne républicaine ; puis la fête s'est terminée par des danses très animées au son du biniou.

PLOUAREZ. Tan gwalc. — An tan a neuz deveit, en Plouarez, tier hag eost. Ar c'hollou a zav da 4.570 lur gant asuraz.

LANVOZEV. Ar pardou. — Disul diveza eo bet li-kaer goul Sant-Modez, paeron Lanvozev. An iliz koz a oa kemennet euz ar brava, ha skouder ar zant binniget menez tr. Kalz a belerined a oa diredelet d'ar pardou, darn evit trugrekaat ar zant, darn-all evid goulen e vennoz warn e pevar o bugale er zervich var douar pe var vor.

En prun an oferan bred a zo bet graet eur brezeg gant meurbeud var buez ar Sant brudet ma a nevoa kuitaet bro Iverzon en Bro-Zaoz, wit dont da Sklegonni hon zud-koz, brema zo tost da bemzek kant via. Nimp euz a dle derc'hel stard ha kalonek euz ar Relijion bet disket gwec'hall d'hon zadou gant ar Sant binniget-ma. Goude ar gousperou eur brossesion deuz ar c'hoant a neuz bet lec'h. Tud a vez a leiz a heuilie a nezhil nemd'ougen ho vatimanchou brao. Goude, bennoz ar Sakramant Santel zo bet roet d'ar gristenien.

Deuz bep sort diduamanchou n'euz bet lec'h. Ar goul a zo bet kaer a darremptend ma a trugare da dud Arvor-Plouvin da veza d'heret ho goul. An holl a zo bet well dimeuz-se. De ho goul, an Arvoriz a brofito ive d'euz an tol brao a deuz graet da Lanvozev.

BULLETIN FINANCIER. Le marché, dont les dispositions restent hésitantes, est cependant un peu moins lourd qu'avant-hier. Les cours sont en général mieux dirigés.

Nous 3 0/0 reprend un peu à 97.37. L'Extérieur finit à 96.85, le Turc à 97.35. Echanges sont en hausse. Fonds russes en hausse. Valeurs de Crédit calmes et fermes. Chemins français sans changement.

Les obligations 5 0/0 nouvelles Victoria-Minas sont à 456 fr. Le coupon numéro 1 des obligations numéros 89.001 à 140.000 sera mis en paiement, à partir du 15 septembre, au prix de 12.50 brut ; à Paris, à la Société Générale, 54, rue de Provence, et à la Banque Française pour le Commerce et l'Industrie, 9, rue Boudreau ; dans les départements, aux agences et succursales de la Société Générale.

Rio en recul de 14 fr. à 1.779. Omibus 1.006. Thomson 730. Sosnowice 1.227. Brélan 276. Mines d'or en reprise. La production totale

des mines du Transvaal s'est élevée, pendant le mois d'août dernier, à 598.415 onces d'or fin, contre 591.703 onces en juillet. C'est le chiffre le plus élevé qui ait été enregistré jusqu'à présent. Il dépasse de 47,322 onces la production mensuelle antérieure la plus forte.

Tribune du Travail gratuite. DEMANDE. Jeune homme, très bonne conduite, très bonne instruction primaire, très bonne écriture, sachant calculer, demande emploi aux écritures, courses, ou autre aux environs de Morlaix ou Carhaix. S'adresser au journal.

Bulletin des Ventes et Locations. CHIEN à vendre à Treffrin, (C.du-N.), chien couchant de très bonne race, 18 mois ; 150 francs. S'adresser à Godec, garde particulier.

BARRIQUES à vendre, en grandes quantités, pour Cidre. DA WERZA, Barrikennou evid lakaat jistr. Skriwa da Edouard RICOU, Tonneler, 47, rue du Chemin de Fer, BREST.

Etude de M<sup>e</sup> LANCIEN, Notaire à Carhaix. Vente par Adjudication Volontaire le dimanche 16 septembre 1906, à 1 h. après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LANCIEN, il sera procédé à la vente par adjudication publique aux enchères des immeubles ci-après désignés, en 2 lots, en la commune de Spézet, canton de Carhaix.

Premier lot. — Au village de Saint Jean Kermacl'hou et dépendances un corps de ferme exploité par Denis Quintin moyennant 800 fr. l'an outre l'acquit de toutes les contributions sans diminution, dont le bail finit en 1910. Ce corps de ferme comprend : Bâtimens, cours, courtils, vergers, terres labourables, terres à l'and et taillis, prairies, environ 24 hectares.

Deuxième lot. — Au village de Kerellec et dépendances un corps de ferme exploité par les époux Castel moyennant 700 fr. l'an outre l'acquit des contributions sans diminution dont le bail prend fin en 1913. Ce corps de ferme comprend : bâtimens, cours courtils, vergers, terres labourables, terres à l'and et taillis, prairies, environ 14 h. 20.

Une seule enchère emportera adjudication. On pourra traiter de gré à gré. S'adresser pour visiter les biens aux fermiers et pour tous renseignements et traiter à M<sup>e</sup> LANCIEN, Notaire chargé de la vente.

Etude de M<sup>e</sup> COANTIC, Notaire à Langonnet. A VENDRE, par Adjudication Volontaire, en 6 lots, avec clause de réméré, le Dimanche 23 Septembre, à 1 heure, en l'étude et par le Ministère de M<sup>e</sup> COANTIC, Divers Immeubles, situés au bourg et dépendances de Langonnet (Morbihan).

Premier Lot. — Une Maison de Commerce avec dépendances. Mise à Prix : . . . . . 9 000 fr.

CE QUE DIT UN MILLIARDAIRE

La longue réclame fut l'une des sources de ma richesse.
Faitte de façon régulière dans les journaux de la région, elle agit comme ces remèdes qui ne guérissent leur malade que par un usage continu et régulier: la réclame développe le commerce et fait connaître les maisons: si son effet n'est pas toujours immédiat, il est assuré tôt ou tard.

Les Broyeurs d'Ajones HACHE-PAILLE

TANVEZ-LEVER & Fils

Usines Hydro-Électriques de la Tourelle et Pont-Ezer
GUINGAMP sont reconnus les meilleurs

Catalogue franco
CONCOURS SPÉCIAUX:
1870, Quimper, Médaille d'Argent.
1880, Rennes, Médaille d'Argent.
1883, Vannes, Médaille d'Or.
1906, St-Brieuc, Médaille de Verm. (1er prix)

EXPERTISES pour Partages et Renables ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE, LES ACCIDENTS ET SUR LA VIE
Représentation des meilleurs Maisons de Vins et Spiritueux "FINE REDEMPTOR"
MACHINES AGRICOLES MARÉCHAL
François HERVÉ Propriétaire-Cultivateur
LA CHAPELLE-NEUVE par Plougonver (Côtes-du-Nord)

Henri BAVARD DENTISTE
2, Place Thiers, à MORLAIX
Visible tous les jours non fériés de 9 à 5 heures.

Var ar Marc'hallach Ar c'houriou komparachet en seiz kear

Table with 8 columns: Korozez, Montroulez, Landernon, Gwongamp, Komperlé, Gourin, Kastellin. Rows list various agricultural products and their prices.

PASTILLES GÉRAUDEL
Ce dicton populaire, qui a fait le tour du monde, a définitivement consacré l'efficacité des
PASTILLES GÉRAUDEL
Souveraines pour guérir: Rhume, Toux nerveuse, Bronchite, Laryngite, Enrouement, Irritation de Poitrine, Catarrhe, Asthme, etc.

Le Meilleur FIL LIN extra 60
MARQUE: AU 1er CARRILLON DE FRANCE
3 mètres Garantis GRAND TEINT
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
Le réclamer dans toutes les bonnes merceries

ART BRETON
TOUT LE MOBILIER
Créations-Exécution
ELY-MONBET
Château de CAUREL (C.-du-N.)

GRAND HOTEL DE BRETAGNE
le plus rapproché de la gare
10, rue Victor Massé - LORIENT
TENU PAR
Mme LE CONTE-BOZELLE
Garages. - Confort moderne. - Téléphone: 65. - Bains. - Chambres noires. - Omnibus à tous les trains.

CHANSONS POPULAIRES BRETONNES
AUTHENTIQUES
par MM. GUILLERM et HERRIEU
Recueil de Mélodies bretonnes avec la musique de chant, paroles bretonnes et traduction française.
Le Recueil: 2 fr. net
Chaque mélodie, chant, paroles bretonnes et françaises avec accompagnement de piano 0 fr. 75.
A. DAVID, Editeur de Musique - QUIMPER

PLUS DE FUMÉE dans les APPARTEMENTS

Par le défumage
SYSTÈME PITON S. G. D. G.
LOUIS BANIEL
Entrepreneur
à CARHAIX (Finistère)
a l'honneur d'informer le public qu'il est pour l'arrondissement de Morlaix et l'arrondissement de Châteaulin, le seul concessionnaire du système PITON.

Grand Hotel de la Tour d'Auvergne
CARHAIX
J. ADAM, Propriétaire
Correspondance du Touring-Club Anglais et du Touring-Club de France.
Table d'Hôte à toute heure
Garage pour vélos; Pôsses pour automobiles; Omnibus à tous les trains; Voitures de louage.
Brezonek a gomzer
ENGLISH SPOKEN
A very comfortable Hotel for travellers
Moderate fares

ERWAN HERNOT
Kizeller Kalvarion
KROAZIOU HA MEIN-BEZ
War ar Men-enerez
Ha war ar Marbr;
Bet Medaiernet
SEIZ GWEC'H WARNUGENT;
RU LANNDREGER
LANNHUON
Kalvar Lanndreger ha Kalvar ar Vretoned en Lourd a zo deuz er-meaz deuz T'HERNOT.

GRAND CHOIX D'ARMES
COUTELLERIE
Nouvelles MACHINES à COUDRE DE PRÉCISION
à Navette Rotative GRITZNER
GARANTIE SÉRIEUSE
MARIE AINÉ
Place Emile-Souvestre et 1, Rue P.-M.-Notre-Dame
MORLAIX (Finistère)

Construction Agricole de Landerneau
E. BELBÉOCH Ingénieur-Constructeur
BRABANTS
PERFECTIONNÉS BREVETÉS.
Herses Canadiennes et à Hérisson
EXTIRPATEURS A DENTS FIXES ET A DENTS FLEXIBLES
Houes et Semoirs extensibles
BROYEURS - HACHE-PAILLE
Toutes mes Charrues EMIETTEUSES ont le corps en acier trempé, et les versoirs à écartement variable; la glissière en acier plat. Comme travail elles sont absolument supérieures à toutes les charrues connues. (Demander les références.) - Représentant à Carhaix: Louis LE BESCOND.
HORS CONCOURS: Exposition Nationale de Pontivy (2 Novembre 1905)

Machines à tricoter
De tous Systèmes
APPRENTISSAGE GRATUIT
Facilité de Paiement
Mme CORBEL
6, Rue Longue de Bourrette, 6
MORLAIX
(Voir les Modèles au Magasin)

LA TERRE
On vient de lancer un nouveau globe terrestre d'une rigoureuse exactitude, qui répond à tous les desiderata par les renseignements extrêmement complets qu'elle donne.
Ses avantages pratiques sont multiples: limitation en couleur des pays et des chemins de fer; routes internationales; principales villes de France et du monde; points de repère permettant de trouver immédiatement sur la carte la situation cherchée, lignes de bateaux, ports, etc. Le tout d'une très grande clarté et d'un emploi des plus faciles.
Ce globe a une supériorité précieuse sur tout ce qui s'est fait jusqu'ici: elle est imprimée sur toile caoutchoutée. Qu'elle soit à la longue poussée et sale, un coup d'éponge et elle reprend son neuf. Voilà un très appréciable avantage de durée.
Ce globe fort joli convient à tout le monde: aussi bien au commerçant qu'au père de famille, au militaire, qu'à l'instituteur, pour l'instruction comme pour l'agrément et nous n'hésitons pas à le recommander chaudement: il mesure 1 mètre de circonférence: son prix est de 25 francs, mais on peut, actuellement, en souscrire son neuf, pour quinze francs. Le demander pour ce prix au journal AR BOBL, dans les bureaux duquel on peut le voir, et en envoyer le montant en mandat-poste.
Toutes les expéditions sont faites franco GARE la plus rapprochée. Prière de nous l'indiquer.

Magasins d'Habillements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants
AU PHARE - MORLAIX
MAISON DE CONFIANCE
Vendant à prix fixe et le meilleur marché
GRANDE MISE EN VENTE des Nouveautés de la Saison.
Vêtements Complètes pour Hommes et Jeunes Gens
IMMENSE ASSORTIMENT
de Costumes pour Enfants de 3 à 12 ans
Rayon spécial de Costumes pour Première Communion
CHEMISERIE, CHAUSURES et CHAPELLERIE
Au Phare - MORLAIX - Au Phare
GRANDE CHEMISERIE PARISIENNE
Place Thiers, MORLAIX
GRANDE MISE EN VENTE DES ARTICLES D'ÉTÉ
Nouveautés de la Saison
Rayons spéciaux: Chemisier, Bonneterie, Ganterie, Chaussures toutes faites et sur Mesures, Outils et Chaussures de flanelle.
Le Rayon le plus complet de Faux-Cols et Cravates de toute la Région
GRANDE CHEMISERIE PARISIENNE - MORLAIX

Supériorité des Eaux-de-Vie
Ancienne Maison E. ESSEUL, fils
DU PENHOAT et BERNARD
PAIMBŒUF (Loire-Inférieure)
Cette Maison se recommande à la confiance, par les nombreuses récompenses obtenues dans les Concours où elle a exposé les Eaux-de-vie supérieures, type Cognac de sa distillation spéciale. Malgré leur prix très modéré, leur qualité incontestable place, en effet, ces Eaux-de-vie supérieures au rang des types Cognacs et Armagnacs d'un prix beaucoup plus élevé.
Expédition franco gare acheteur par fûts de 30 litres au minimum.
Demander prix et échantillons.

COMPAGNIE D'ASSURANCES
"LE SOLEIL"
44, rue de Châteaudun, PARIS
INCENDIES, VIE et ACCIDENTS
Représentant: SAMUEL PALIERN, négociant en vins et spiritueux, à Gourin et Agent Général pour les cantons de Carhaix, Maël-Carhaix, Rostrenen, Callac, Huelgoat et Châteauneuf.
Des Agents sérieux sont demandés.

Bretoned !
Pa Iefet da Roazon, diskennet da eva eur bannach ha da zibri eun tam boued en hostaleri
Prosper ROBERT
CAFÉ BRETON
55, Avenue de la Gare, RENNES
CAFÉ-CONCERT, DE 8 HEURES A MINUIT
Costumes Bretons POUR HOMMES
COSTUME DE SCAËR
Noir et velours, ou noir et broderies, de 50 à 70 francs le haut de costume. S'adresser à M. EVENOU, drapier à Scaër.
COSTUME DE QUIMPER
Bleu et velours, ou bleu, velours et broderies, de 50 à 70 francs le haut de costume. S'adresser à M. MICHEL LAZ, tailleur au bourg de Coray.
Pour Bragou-Braz de drap et Guêtres, s'adresser à:
Michel LAZ, tailleur à Coray.
GOURVEST, au bourg de Gouézec.
Ces costumes sont ceux adoptés de préférence par les Barbes.
TUD DIVAR AR MAEZ
Euz a gantonou
KALLAK ha MAËL-KERAEZ
En ti Louis AR BOULC'H
en parrez PLUSKELLEK, e kafet:
Digoavenez-Lez "LISTER"
ha
MEKANIKOU-DORNA
An Aotrone VALLÉE, deuz SAINT-BRIEK
Ar re wella da zorna, krenv, founus, eaz da gas en dro.
Pa'amanchou gant termen, ha mond da blasi ané.

L'ivrognerie n'existe plus
Un échantillon de ce merveilleux Coza est envoyé gratis.
Peut être donné dans du café, du thé, du lait, de la liqueur, de l'absinthe, de la bière, de l'eau ou de la nourriture sans que le buveur ait besoin de le savoir.
La poudre COZA vaut mieux que tous les discours du monde sur la tempérance, car elle produit l'effet merveilleux de guérir l'ivrogne de l'alcool. Elle opère silencieusement et si sûrement que la femme, la sœur ou la fille de l'intéressé peuvent la lui donner à son insu et sans qu'il ait jamais besoin de savoir ce qui a causé sa guérison.
La poudre COZA a réconcilié des milliers de familles, sauvé des milliers d'hommes de la honte et du déshonneur, et en a fait des citoyens vigoureux et des hommes d'affaires capables; elle a conduit plus d'un jeune homme sur le droit chemin du bonheur et prolongé de plusieurs années la vie de beaucoup de personnes.
L'institut qui possède cette merveilleuse poudre envoie gratuitement à tous ceux qui en font la demande, un livre de renseignements et un échantillon. La poudre est garantie absolument inoffensive.
ECHANTILLON GRATUIT N° 471
Découpez ce coupon et envoyez-le à l'institut à Londres. Lettres à affranchir à 0.25.
COZA INSTITUTE (Dépt. 471.)
62, Chancery Lane, Londres (Angleterre).

VINS
« La meilleure garantie pour vivre vieux c'est de Boire du Vin Vieux. »
Ainsi parlait Rabelais.
Une table sans Bon Vin est un Foyer sans Feu.
MÉFIEZ-VOUS DES VINS TRUQUÉS & COUPÉS !
Et pour être bien servis
Adressez-vous directement aux Propriétaires de Vignobles.
Monsieur Adémar de MONTEIL à Saint-Etienne-du-Lisse
Castillon (Gironde)
Vous adressera franco en votre gare une barrique d'excellent Vin blanc de ses propriétés de Matheconlon près Sainte-Foix,
pour 90 francs.
et une barrique de Vin rouge, Saint-Emlion Supérieur,
pour 130 francs.
FRAIS A LA CHARGE DE L'ACHETEUR
Garanties sérieuses, Clientèle de confiance en Bretagne.

KAVET EO BET
ar gwella moien, an hini ar muia pratik, hag ar marc'had mata, evid parae d'ar
Paz, Anouedadur,
Klenvejou ar Skevent,
Pistigou, Berr-Alan.
Awalc'h eo kemer eur banne
SIROP CELTIQUE
pehini a zousa en eur ober eun devez d'ar gwasa krogajou paz.
Mammou a famill, pere, glac'haret, a zo en dizesper dre ma n'ellet ket gwellaat d'unan euz ho tud, kemerit kalon !
Redit da di an Apotiker, ha goulennit eur vuredad
SIROP CELTIQUE
Hennez a bareo zur ar c'hlanvour.
Ar Vuredad: 1 Skoed
En ti MOREUL, apotiker, LANNDERNE (Penn-ar-Bed)

Fonderie et Ateliers BOULLÉ
Boulevard National, SAINT-BRIEUC
VALLÉE FRÈRES, INGÉNIEUR E. C. P. Suc<sup>m</sup>
Catalogue franco sur demande
Nouveau broyeur d'ajones à 2 coupes
Modèle 1905, h. s. g. d. g.